

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 Novembre 2021

Délibération n° 202111-05

NOTE

Rémunération des doctorants – Dispositif HAISCODE – Appel à programmes : contrats doctoraux en intelligence artificielle 2020

Vu la décision attributive d'aide de l'ANR (ANR-20-THIA-0021-01) du 14 Décembre 2020.

Vu la convention pour le financement du projet RIN Recherche de la Région Normandie (21E02488) du 26 Juillet 2021.

Suite à l'appel à programmes « **contrats doctoraux en intelligence artificielle 2020** » de l'ANR, le dispositif « HAISCoDe » porté par la COMUE a été retenu pour le financement de 10 thèses, sur une durée totale de cinq ans.

Suite à une proposition du pôle Sciences du Numérique de la ComUE et de l'Ecole Doctorale MIIS (Mathématiques, information, ingénierie des systèmes), il a été prévu dans ce projet que les doctorants recrutés sont rémunérés sur la base de 2 200€ net, au vu des enjeux sociétaux liés aux questions de l'intelligence artificielle.

Le Conseil d'Administration valide le montant de la rémunération des doctorants recrutés au titre de l'appel à projet HAISCODE.

Résultats des votes

Nombre de votants : 34

Pour : 25 voix

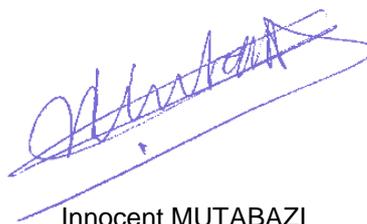
Contre : 3 voix

Abstentions : 5 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 15 novembre 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI

